



Peyrolles-info

136

Conseil municipal du 14 avril 2017

Étaient présents : François Abbou, Pierre Deleuze Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin. Thierry Ponsin.

Absent : Bernard Bordarier, procuration à François Abbou

Secrétaire de séance : Thierry Ponsin.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité.

1. TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Après discussion il est décidé d'augmenter les taxes locales de 1 %. Les nouveaux taux s'établissent donc comme suit :

Libellés	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	15,41 %	15,56 %
Taxe foncier bâti	11,29 %	11,40 %
Taxe foncier non bâti	55,49 %	56,04 %
Cotisation foncière des entreprises	19,51 %	19,71 %

Le produit 2017 sans augmentation communale serait de 10 878 €. Avec l'augmentation de 1% il sera de 10 987 €

Accord unanime du Conseil

2. BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget communal est consultable sur le site de la commune. Il s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : dépenses = recettes = 252 486 €

En investissement : dépenses = recettes = 203 965 €

En investissement les principales opérations inscrites au budget de cette année sont :

- Chauffage bois pour La Planque ;
- Rampe d'accès de la mairie (éclairage, revêtement de sol) ;
- Pont du Tiorlet (remise en état) ;
- Chemin de Vallobsure (réparation des barrières après le pont de l'Arénas) ;
- Chemin du Mas (goudron et barrières) ;
- Chemin de la Beaume (mise aux normes du DFCI) ;
- Chemin des Fontanelles (réparations) ;
- Schéma directeur de l'eau
- Déclaration d'utilité publique du captage d'eau
- la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Après s'être fait expliquer par le détail les dépenses prévues et les recettes attendues, les projets à réaliser avec les subventions qui s'y rapportent, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2017.

3. INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS COMMUNAUX

Il faut reprendre une délibération pour tenir compte de la variation du point d'indice de la fonction publique au 1er Février 2017.

Accord unanime du conseil

4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2016 (RPQS)

Comme chaque année ce rapport public (il peut être consulté sur le site de la commune) analyse le service de l'eau sur la commune. À noter qu'après une forte augmentation de la consommation l'an dernier, elle est restée étonnamment identique entre 2015 et 2016 (en 2014 = 1 360 m³ – en 2015 et 2016 = 1 763 m³). Les pertes ont fortement diminué, probablement parce que les pompiers n'ont pas fait de test des bornes à incendie.

Accord unanime du Conseil Municipal

5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ELECTRICITÉ

Cette redevance est désormais fixée à 200 € pour les communes de moins de 2 000 habitants mais il faut délibérer pour la percevoir.

Accord unanime du conseil

6. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITÉ DU GARD (SMEG)

La commune n'ayant pas d'éclairage public ce transfert est sans objet

Refus unanime du conseil

7. BIBLIOTHÈQUE DE L'ESTRÉCHURE

Dans le cadre de la compétence culture de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires à propos des bibliothèques, la commune de l'Estréchure propose un rapprochement qui permettra aux habitants de Peyrolles de s'inscrire à la bibliothèque de l'Estréchure et le nombre d'habitants de Peyrolles s'ajoutera à celui de l'Estréchure ce qui permettra des achats plus importants (2 € / habitant).

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- **Pylône de téléphonie mobile** dans le cadre du programme gouvernemental de résorption des zones blanches. Pour des raisons techniques l'implantation à Boulègues semble compromise et l'emplacement prévu en concertation avec l'opérateur leader est au Serre de Clayrac (au-dessus des Fontanelles et de La Mazière).
L'Etat qui devait assurer la maîtrise d'ouvrage s'est finalement désisté (mais maintien ses subventions), il faut donc qu'une collectivité locale prenne le relais. Le Département du Gard devrait se positionner très rapidement sur la prise de la maîtrise d'ouvrage. Le SMEG (Syndicat Mixte d'Energie du Gard) réalisera l'électrification dans le cadre des extensions exceptionnelles pour les communes. Les subventions ont été demandées. Compte tenu des retards que cela a induit. Nous pouvons envisager que l'installation sera opérationnelle mi-2018.
Rappelons que le pylône sera équipé par Free mobile suite à un accord national entre les opérateurs mais diffusera les ondes des 4 opérateurs de téléphonie mobile en 3G. Nous n'avons pas obtenu la 4G pour le moment.
- Dès que nous aurons la téléphonie mobile, Orange enlèvera son matériel de la cabine téléphonique. Nous avons demandé qu'il laisse la cabine en place ce qui nous permettra son aménagement en point d'échange de livres.
- **Nettoyage des bordures de chemins communaux** : Le Maire informe que les bords de routes communales ont besoin d'être nettoyés à l'aide d'une mini pelle, et les passages de buses et les avaloirs d'être curés. Un devis nous est proposé à 522 €TTC/jour. Accord unanime du Conseil.
- **Tri sélectif** : pour ceux qui le désirent des rouleaux de sacs jaunes sont à disposition en mairie. Le ramassage ayant lieu le mercredi, il est recommandé d'attendre le mardi pour déposer les sacs pleins à côté des bennes.
- **Schéma Directeur de l'Eau** ; les études ont commencé et nous devons, dans un premier temps, surélever les tampons en fonte et vérifier les vannes.
- **Internet** : Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Député, William DUMAS et sa suppléante Madame Nelly FONTANAU suite à notre rencontre du 3 avril dernier. Ils sont intervenus auprès d'Orange concernant l'insuffisance de débit Internet sur la commune.